

Compte-rendu
Groupe de travail INFORMATION
14 février 2013, 10h00 - 13h30
MEDDE, salle 31N47

Présents :

Mmes Tesnim BEN RAYANA (MEDDE), Rosanna CASALE (Qualitair Corse), Isabelle CLOSTRE (Air Rhône-Alpes), Céline DEROSIAUX (ATMO NPDC), Isabelle DERVILLE (MEDDE), Marie FIORI (MASS/DGS), Marion GUI TER (Air Pays de la Loire), Céline LEGER (Air Normand), Karine LEGER (Airparif), Nathalie PLA (LCSQA).
MM. Frédéric BOUVIER (LCSQA), Yann CHANNAC-MONGREDIEN (Air PACA), Cyril GOBLET (ATMO CA), Jean-Paul GOGUET (Air COM).

Excusé : M. Serge PELLIER (ATMO Auvergne)

Déroulé de la réunion :

1. Adoption de l'ordre du jour et validation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2013
2. Réflexion sur les indices CITEAIR et ATMO :
 - Présentation d'AIRPARIF sur l'indice européen CITEAIR
 - Présentation d'Air PACA de l'indice global et les échelles de couleur pour les cartes de pollution
3. Bulletins d'information et d'alerte
4. Bilan annuel de la qualité de l'air
5. Questions diverses
6. Planification de la prochaine réunion

En préambule, Isabelle Derville rappelle le contexte de ce GT : il s'agit, en effet, de travailler les différents outils (nationaux et régionaux) de communication et d'information concernant le dispositif français de surveillance de la qualité de l'air (indices, bulletin, bilan...) ainsi que la communication dans le cadre de l'accompagnement des plans de protection de l'atmosphère (PPA) pour les mesures de réduction de la pollution (la communication et l'information sur la qualité de l'air et sanitaire, d'une part, la sensibilisation aux actions de réduction de la pollution d'autre part).

Le Comité Interministériel pour la Qualité de l'Air (CIQA) a sorti un plan d'urgence pour la qualité de l'air début février dans lequel il est également question de communication.

Le CNA qui se réunira le 19/03/2013 a mis en place 2 GT :

- la communication à destination du personnel soignant (pilote par la DGS)
- un kit de communication à l'usage des élus et Préfets.

1. Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte-rendu du 23/01/2013

L'ordre du jour est lu en séance et adopté.

Le compte-rendu de la précédente réunion n'appelle aucune remarque et est approuvé.

Isabelle Derville rappelle que le CPS souhaite que soit rédigée une note sur la stratégie de communication ; celle-ci reprendrait les différents points abordés lors de la première réunion du 23 janvier. Ce document (1 à 2 pages) sera proposé par le LCSQA pour de la prochaine réunion.

2. Réflexion sur les indices CITEAIR et ATMO

La question se pose quant à l'évolution éventuelle (suppression ?) de l'indice ATMO en raison notamment des limites qui lui sont associées et de son éventuel remplacement par l'indice européen CITEAIR.

En effet, l'indice ATMO renseigne principalement sur la qualité de l'air des agglomérations de + 100 000 habitants et est représenté sur une échelle de 1 à 10 avec un code 3 couleurs (très bon à très mauvais). Il se limite à l'exposition moyenne de la population (hors proximité) et ne tient pas compte de la présence simultanée de plusieurs polluants ou de leur synergie. La gestion de ses échelles de pollution ne lui a pas permis d'influer fortement sur la mise en œuvre d'actions d'amélioration (indice qualifié de « bon » à « très bon » dans la majorité des cas sur les 15 dernières années).

L'intérêt serait de pouvoir renseigner les populations y compris sur la pollution maximale tout en s'assurant de leur compréhension de l'information.

- **Présentation de l'indice CITEAIR par Karine Léger (Airparif)**

CITEAIR est un projet européen. Il s'agit d'un consortium rassemblant 11 partenaires répartis dans huit États membres.

Suite au constat d'une trop grande disparité entre les différents indices européens, les villes participantes ont décidé d'harmoniser leurs indices dès 2005.

Le site web www.airqualitynow.eu référence 115 villes (dont 60 en France) et est traduit en 12 langues.

L'indice CITEAIR comprend 3 indices en fonction de l'échelle de temps : indices horaire et journalier (ils reflètent au mieux les niveaux d'alertes européens ou les valeurs limites journalières) et indice annuel (il s'appuie sur les normes européennes et tient compte des recommandations sanitaires de l'OMS), ce qui permet de donner une vision dynamique de la situation de la qualité de l'air dans chaque ville.

Au quotidien, l'indice CITEAIR est représenté sur une échelle de 1 à 100, il utilise un code de 5 couleurs et prend en compte à la fois la pollution urbaine de fond (PM₁₀, NO₂, Ozone + polluants additionnels facultatifs PM_{2,5}, CO, SO₂) et celle à proximité du trafic automobile (PM₁₀, NO₂, + polluants additionnels PM_{2,5}, CO).

Il existe une base de données et un serveur dont Airparif assure la gestion afin de centraliser les données des différentes agglomérations et effectuer les calculs d'indices.

CITEAIR commence à être bien relayé par les médias ; il est utilisé dans le cadre du projet obsAIRve, programme européen GMES (Global Monitoring Environment and Security), ainsi que sur différentes applications pour smartphones. Plusieurs instances sont intéressées par cet indice (Agence Européenne de l'Environnement, la DG Environnement,...).

Les discussions font apparaître la question des échelles pour les particules qui ne semblent pas adaptées aux seuils des dispositifs préfectoraux. Par ailleurs, si l'utilisation de cet indice sous forme cartographique permet de bien faire ressortir les maxima en proximité, il convient d'être vigilant sur la communication et la compréhension de 2 indices concomitants sur une même agglomération. Les membres du GT conviennent que l'indice ATMO ne peut disparaître que s'il est remplacé par une solution satisfaisante.

Isabelle Derville trouve les orientations de l'indice CITEAIR intéressantes (intérêt de la mesure du trafic de proximité notamment), mais souhaite que les grilles de calculs du futur indice français soient calées avec les seuils réglementaires. Suite à une remarque d'Air Rhône-Alpes sur l'intérêt d'une carte nationale d'indices, le LCSQA indique qu'elle est d'ores et déjà en ligne sur son site Internet et qu'elle a vocation à être présente sur le futur portail national.

Concernant les échelles des indices (ATMO ou autre), Frédéric Bouvier propose d'étudier la révision de l'échelle du dioxyde d'azote. En effet, si l'objectif est d'assurer une cohérence avec les particules, il est anormal que les sous-indices NO₂ soient fréquemment si bas alors que le nombre d'agglomérations concernées par les dépassements de valeurs limites NO₂ est très supérieur à celui des PM.

La présentation faite par AIRPARIF est disponible sur le site du LCSQA.

- **Présentation des échelles de couleur pour les cartes de pollution et de l'indice global par Yann Channac (AIR PACA)**

Il ya deux aspects à distinguer dans les présentations d'Air Paca qui sont, d'une part, les échelles de couleurs sur les cartographies et, d'autre part, le développement d'un indice global. Ces réflexions ont été engagées localement et l'indice global en est encore au stade expérimental.

Air Paca est dans une logique d'indicateurs moyens annuels. Leur démarche est purement cartographique. Ils n'ont pas utilisé de calcul à partir des stations.

L'objectif recherché dans ces travaux est de garder une échelle avec des contrastes importants. Ils ont choisi de ne pas faire de classe de pollution en considérant qu'il n'y avait pas d'effet de seuil sur les polluants. Tout est en dégradé de couleur et les échelles font figurer l'emplacement de la valeur limite.

Pour les particules, le choix de l'utilisation du percentile permet d'afficher la valeur du 36^e jour le plus élevé de l'année (correspondance avec la valeur limite) et permet de rester avec des cartes en microgrammes par mètre cube.

Les réflexions du GT portent ensuite principalement sur :

- Les modalités possibles de superposition/agrégation des polluants sur une même carte sous réserve qu'elle reste lisible ;
- L'importance de fixer, au niveau national, des échelles de couleurs harmonisées (un tour de table rapide mettant en évidence la forte variabilité régionale). A minima, les bornes de couleurs pour les dépassements de seuils devraient être figées avec éventuellement des dégradés adaptables dans chaque case couleur. Le ministère souhaite que la couleur rouge soit présente dès qu'il y a dépassement des valeurs limites. Les seuils d'information, de recommandation (niveau 1) et d'alerte (niveau 2) correspondraient à des passages de couleurs ;
- Une adaptation des échelles en fonction des données (journalières ou annuelles) ;
- Prise en considération des couleurs selon que ce sont des cartes de pollution, des cartes de dispositifs préfectoraux (s'inspirer des cartes Météo France) ou des cartes d'émissions, ceci afin d'éviter les problèmes d'incohérence ou d'incompréhension.

Un groupe de travail est constitué en séance afin de travailler sur les points abordés ci-dessus (pilote : Airparif, participants : LCSQA, Air Rhône-Alpes, Air PACA).

Les présentations d'AIR PACA sont disponibles sur le site du LCSQA.

3. Bulletins journaliers d'information et d'alerte

Les AASQA ont transmis les différents bulletins qu'elles diffusent en région. Il a été constaté une grande hétérogénéité qui résulte, entre autres, de disparités observées d'une région à l'autre s'agissant notamment des délégations et des dispositifs d'information régionaux : certaines AASQA diffusent des recommandations sanitaires, contrairement à d'autres (les recommandations peuvent être gérées directement par les préfetures).

Le prochain arrêté ministériel devrait permettre d'harmoniser les pratiques et de rediscuter régionalement de la question des délégations. A ce propos, il conviendra de refaire un point en fin d'année afin de constater l'organisation sur le terrain.

Les membres du GT conviennent qu'il serait néanmoins souhaitable de déterminer ce qu'il convient de faire figurer sur un communiqué, de hiérarchiser l'information, notamment à destination des médias :

- les relais des AASQA sont très demandeurs de consignes sanitaires adaptées aux différentes situations (écoles par ex.)

Marie Fiori (DGS) annonce, qu'en accord avec le MEDDE et comme indiqué dans le projet d'arrêté relatif aux mesures d'urgence, un arrêté interministériel est prévu prochainement pour définir des recommandations sanitaires à diffuser en cas de dépassement des seuils d'information et d'alerte, et qui mettra à jour l'arrêté du 11 juin 2003 relatif à ces recommandations et toujours en vigueur à l'heure actuelle." [il s'agit de l'arrêté du 11 juin 2003 relatif aux informations à fournir au public en cas de dépassement ou de risque de dépassement des seuils de recommandation ou des seuils d'alerte] ;

Air Normand a réalisé une étude en 2006 sur ce qui était attendu en termes d'information et consignes sanitaires. Il conviendrait de reprendre les résultats de ce travail de synthèse pour les exploiter dans le cadre de l'harmonisation des bulletins.

- La sortie du nouvel arrêté et notamment les nouveaux critères d'activation qui portent sur la notion de population ou de territoire exposés (et non sur les concentrations de polluant) doit être l'occasion d'établir un modèle de communiqué.
- Il est important de distinguer l'information sur la qualité de l'air et son évolution probable des « actions » mises en œuvre par l'Etat en réponse à une situation atmosphérique anormale (recommandations sanitaires ou comportementales, mesures d'urgence).

Le rôle des AASQA est centré sur le suivi de la situation atmosphérique et les préfets ont, quant à eux, la responsabilité du plan d'action à court terme. Isabelle Derville rappelle qu'en cas d'information/recommandation, cela relève du communiqué de presse mais qu'en cas d'alerte, un arrêté préfectoral est nécessaire.

La question du bilan des épisodes de pollution est abordée. Faut-il faire un bilan à 24 h après un épisode, 2 semaines après, mensuel, en début ou fin de saison ?

Les membres du GT ne sont pas favorables à la mise en place de bilans systématiques et propose de s'appuyer sur les communications en CODERST pour faire un point à mi-année :

- le bilan de la qualité de l'air présenté en CODERST avant l'été pourrait être l'occasion de faire le point sur les épisodes de particules et de NO₂ ;
- le bilan des PPA présenté en CODERST à l'automne pourrait être l'occasion d'exposer ce qui s'est passé durant l'été.

Les membres du GT rappellent également que l'information ne doit pas seulement porter sur les épisodes aigus car l'exposition chronique a davantage d'importance en terme d'impact sur la santé.

En conclusion, les membres du GT proposent quelques pistes pour le contenu du prochain modèle de bulletin qui ne contiendra pas plus de 2 pages :

- Carte et critère de déclenchement,
- Durée de l'épisode, reconduction ou non
- Origine du polluant,
- Consignes sanitaires et comportementales (4 ou 5 maxi),
- Actions de réduction de la pollution (cf arrêtés préfectoraux),
- Pas d'historique
- ...

Un groupe de travail est constitué en séance afin de travailler sur ces bulletins journaliers (pilote : Air Normand, participants : Air Pays de la Loire, ATMO Champagne Ardennes, ATMO Nord pas de Calais et AIRPARIF).

4. Bilan de la qualité de l'air

Isabelle Derville rappelle que l'objectif du ministère est de produire le Bilan annuel pour la fin avril. Les données agrégées des AASQA et les cartographies nationales seront transmises par le LCSQA à Tesnim Ben Rayana qui est en charge de la rédaction du document dès le début du mois de mars.

Frédéric Bouvier rappelle qu'il faut veiller à la cohérence entre le bilan annuel du MEDDE et les bilans régionaux des AASQA (l'idée pouvant être, dans les prochaines années, d'organiser une sortie simultanée des bilans afin de renforcer l'impact médiatique de la communication).

Il est donc demandé aux AASQA de fournir :

- leurs échéances s'agissant de la communication officielle sur leur bilan régional et la date de sortie du document ;
- les grands axes contenus dans leurs bilans de manière à ce que le MEDDE en tienne compte dans son bilan annuel.

Le LCSQA centralise l'ensemble de ces informations et souhaiterait récupérer l'ensemble des bilans régionaux de chacune des AASQA sous format électronique.

5. Questions diverses

Isabelle Clostre annonce qu'AIR Rhône-Alpes travaillera, en 2013, sur le développement de « cartes stratégiques air » à l'échelle de la rue. Ces cartes auraient vocation à identifier les territoires les plus exposés dans les agglomérations afin d'éviter de construire sur des lieux déjà fragiles sur le plan environnemental des établissements sensibles ou d'ajouter des contraintes d'urbanisme. Elles auraient une durée de vie d'environ 5 ans.

L'AASQA souhaiterait travailler sur ce projet avec plusieurs AASQA et le niveau national et propose de créer un 3^{ème} groupe de travail. Isabelle Derville annonce que la DREAL Alsace souhaite également faire ce type de référencement cartographique et propose que l'ASPA soit impliquée. Le MEDDE se propose d'interroger quelques DREAL à ce sujet.

Il est convenu qu'AIR Rhône-Alpes pilote ce projet et le LCSQA mentionne son intérêt pour suivre les travaux.

Marie Fiori annonce qu'une étude a été demandée par la DGS à l'Ecole de Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) sur le thème « urbanisme et santé » afin d'aider les Agences régionales de santé dans les avis qu'elles rendent à l'autorité environnementale, sur divers documents d'urbanismes (pour des projets de ZAC, PLU,...). Le guide élaboré par l'EHESP devrait sortir à l'automne 2013.

6. Date de la prochaine réunion et projet d'ordre du jour

La prochaine réunion du GT est planifiée au jeudi 28 mars à 9h45.

Les points abordés seront les suivants :

- Avancement des 2 sous GT « échelles de couleur /indices » et « bulletins journaliers » ;
- Présentation du LCSQA de la synthèse des sites internet ; l'objectif étant ensuite de définir quelles informations faut-il trouver, a minima, sur les sites AASQA ;
- Présentation de Marie Fiori sur les aspects santé ;
- Bilan annuel qualité de l'air destiné aux CODERST ;
- Contenu du porter à connaissance sur la qualité de l'air des Préfets à destination des communes (consultation des DREAL et des DDT ; comment l'information des AASQA peut-elle parvenir aux DREAL ou DDT).

Rédacteur, N. Pla	Vérificateur :	Vérificateur :
Approuvé le 28 mars 2013 :		
Pour le LCSQA, F. Bouvier	Pour les AASQA/ATMO France,	Pour le Ministère, I. Derville

